

## **CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 février 2010 PROCES-VERBAL SOMMAIRE**

LD Fév. 2010

L'an deux mille dix, le onze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, régulièrement convoqué le 04 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM GAILLARD – CALVIE – SEGUELA – Mmes TRONC – LACASSAGNE – LAMBERTIN – BATTE – GARNIER – MM DE GOURCY – SEIGNEUR – Mmes CHAHABIAN - ETEVE – M. GARCIA – Mmes BENOIT – COTELLE – MM MILETTO – ILLOUZ – Mmes CHAPON – GROS – MM MEYRUEIS – MARTIN – RAFFIN – Mme CHABAUD –

ABSENTS : Mme CHEIRON – MM RIGAILL – Mme NOWACKI – MM CREMIER – WAGNER – CHAMPEAU –

PROCURATIONS :       Mme CHEIRON à Mme LACASSAGNE  
                              M. RIGAILL à M. GAILLARD  
                              Mme NOWACKI à Mme TRONC  
                              M. CREMIER à M. CALVIE  
                              M. CHAMPEAU à M. SEGUELA

-----

### I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Virginie BENOIT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE

Après corrections, le procès verbal de la séance du 16 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### III DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation et débat sans vote.

### IV – CONVENTION AVEC LA CANIM Pour les spectacles culturels

Adoptée à l'unanimité.

### V – CONVENTION AVEC LA CANIM pour des spectacles taurins

Adoptée à l'unanimité.

### VI – CHARTE D'AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRETES DE NIMES METROPOLE

Adoptée à l'unanimité.

### VII – VENTE D'UN VEHICULE

Adoptée à l'unanimité pour un prix de mille euros.

VIII – DON POUR LES VICTIMES DU SEISME EN HAITI

Somme de mille euros adoptée à l'unanimité.

IX – PARC MUNICIPAL – SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL

Autorisation de signer le contrat territorial donnée au Maire à l'unanimité.

X – TRAVAUX DE VOIRIE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CANIM

Autorisation de signer la convention donnée au Maire à l'unanimité.

XI - PAIEMENT D'une DEPENSE AVANT LE VOTE DU BP 2010

Cent trente mille euros sur le budget général de la commune. Adoptée à l'unanimité.

XII - PAIEMENT D'une DEPENSE AVANT LE VOTE DU BP 2010

2 571.40 € payés sur le budget de la MAPAD

6 894.65 € payés sur le budget de la MAPAD

Adoptées à l'unanimité.

Le Maire,

Maurice GAILLARD